



Appel à Cotisation 2025

En 2025, adhérer au SNMTh c'est :

- Défendre la place de la médecine thermique au sein du système de santé ;
- Assurer sa représentation aux négociations nationales (Convention Médicale, CNAM, CNETH,, congrès....) .
- Participer au renouvellement du thermalisme médical ;

Adhérer au SNMTh, c'est toujours :

- Lutter pour une rétribution convenable de l'exercice thermal (refonte et revalorisation des forfaits, MPA...) ;
- Assurer aux médecins une place essentielle au sein de la filière (rôle dans les ETh, les stations, CNP thermal, Afreth ...) ;
- Contribuer à la crédibilité et à l'évolution de la médecine thermique ;
- Promouvoir son rôle de santé publique et son indépendance.



Cotisation 2025 - SNMTh

NOM – Prénom :

Adresse :

Tél :

Port :

Merci d'indiquer votre adresse mail afin de recevoir toutes nos informations syndicales

Email : _____@_____

() Généraliste () Spécialiste : **quelle Spécialité ?** _____

Règle sa cotisation 2025 d'un montant de :

☐ 85 €

Règle éventuellement sa cotisation 2024 de :

☐ 85 €

Pour les membres honoraires :

☐ 25 €

par chèque bancaire, postal à l'ordre du SNMTh ou bien par virement bancaire :

(IBAN FR7630003034120005088899636)

Désire qu'une part de sa cotisation soit reversée à une des centrales syndicales nationales :

☐ Avenir Spé ☐ C.S.M.F. ☐ F.M.F. ☐ MG France ☐ SML ☐ Autre _____ ☐ Aucune